



DEUXIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Pratiques suivies pour la préparation
des conventions internationales
du travail: état d'avancement du code
de bonnes pratiques rédactionnelles**

1. A sa 290^e session (juin 2004), le Conseil d'administration a approuvé comme suit la formule de composition du Groupe tripartite d'experts chargé du manuel de bonnes pratiques rédactionnelles: deux experts désignés après consultation du groupe gouvernemental, deux experts désignés après consultation du groupe des employeurs et deux experts désignés après consultation du groupe des travailleurs. Les experts choisis par chacun des groupes pour composer le groupe tripartite sont les suivants: pour le groupe gouvernemental, M^{me} Sandra Markman et M. Antoine Lyon-Caen; pour le groupe des employeurs, M. Edward Potter et M^{me} Marie-Paule Roiland; et pour le groupe des travailleurs, M. Lance Compa et M. Jacques Vigne.
2. La réunion du groupe d'experts se tiendra du 19 au 21 janvier 2005 de manière à ce qu'un projet final sur les bonnes pratiques rédactionnelles soit soumis à la 292^e session (mars 2005) du Conseil d'administration.

Genève, le 8 septembre 2004.

Document soumis pour information.